



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



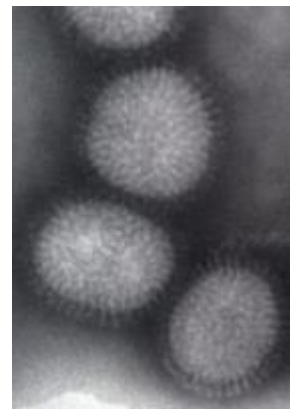
# Situation sanitaire

# Influenza aviaire hautement pathogène IAHP

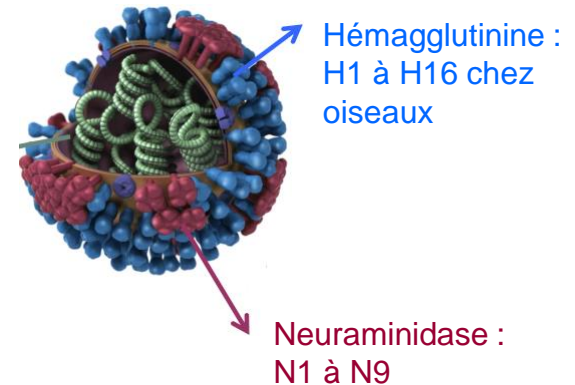
**CROPSAV Occitanie**  
**Mercredi 14 juin 2023**

# La maladie

- Maladie infectieuse, virale, très contagieuse des oiseaux
- Virus grippaux (influenza) de type A, avec différents sous-types (H1 à H9), résistance dans l'environnement et les supports, favorisée par basse température et humidité
- À déclaration obligatoire pour H5 et H7
- Affecte les oiseaux sauvages et domestiques
- Pathogénicité variable selon les souches virales, leur pouvoir pathogène et l'espèce
- Possibilité de transmission à des mammifères, dont l'homme (très rarement)



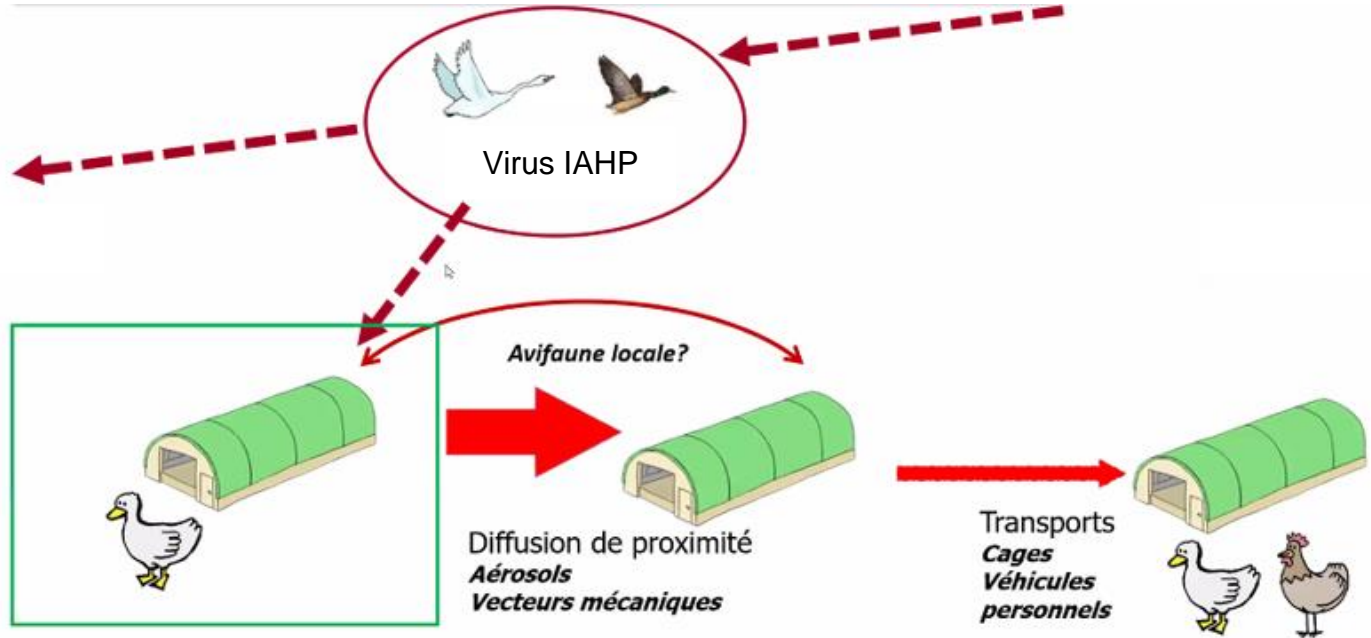
Source : Kawaoka et al., 2005



# La maladie

## Diffusion de la maladie

*Exploitation des enquêtes épidémiologiques en cours. Etudes sur la persistance du virus dans l'environnement et les supports, nouveaux modes de diffusions. Expertises scientifiques régulières.*



# 5 épizooties IAHP en 7 ans en France

5 épisodes en 7 ans avec des similitudes et des évolutions :

- En nombre de foyers
- En extension géographique (particulièrement marquée sur l'épisode 2022-2023)
- En durée, en amplitude calendaire
- En rapidité de diffusion
- En charge virale et virulence du virus
- En coût pour les filières et les contribuables

Et malgré les nouvelles mesures de prévention, de surveillance et de lutte mises en place après chaque épisode (biosécurité, surveillance, zones à risque de diffusion, stratégie avec plusieurs scénarii selon la dynamique de l'infection, zones de restriction étendues, dépeuplements préventifs accélérés ...)

# Situation sanitaire influenza aviaire

Depuis l'épisode 2021-2022



- Maintien de la circulation du virus durant l'été 2022 avec des cas dans la faune sauvage et des foyers en élevage très précoces dès juillet 2022
- Plus d'intersaison et persistance du virus dans l'avifaune locale
- Maintien du virus dans l'environnement : probable endémisation de la maladie (ANSES, saisine n° 2022-SA-0138 relatif à la réévaluation des critères d'élévation et de diminution du niveau de risque)
- Pression virale environnementale très forte

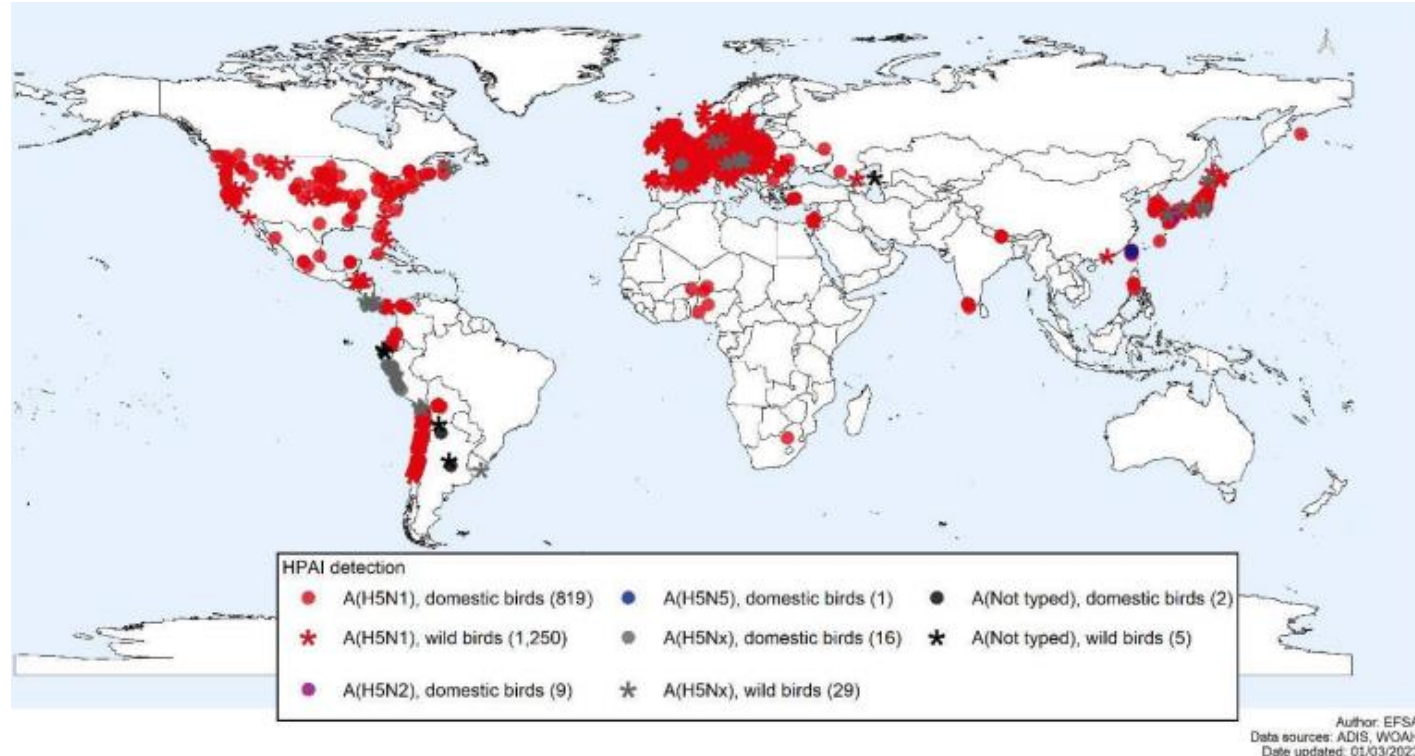


Changement de  
paradigme

# IAHP : situation mondiale

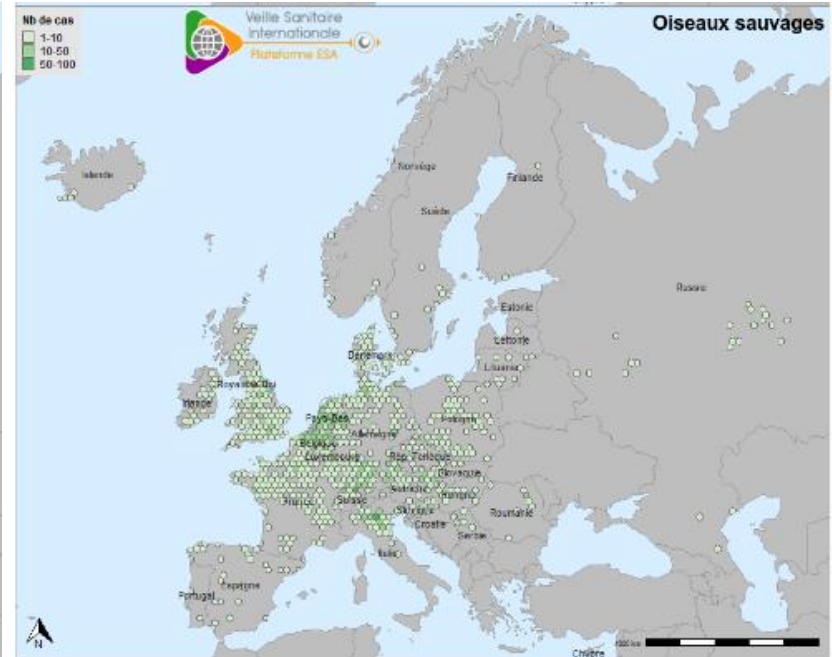
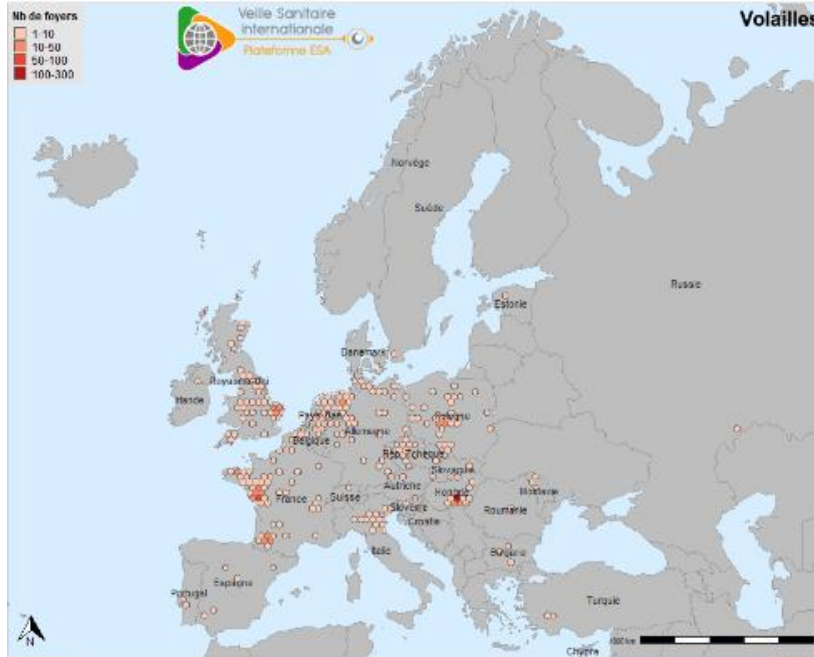
Le virus se déploie sur plusieurs continents

Panzootie mondiale



# Situation sanitaire en Europe depuis août 2022

- **34 pays** ont détecté la présence du virus
- 1 036 foyers en élevages de volailles, 369 en oiseaux captifs, et 3 427 cas de faune sauvage
- Sous-type **H5N1** presque exclusivement



# Situation sanitaire en Europe

La France est le pays le plus touché en élevage avec **398 foyers** détectés depuis le début de la saison.

La France représente environ 90% des foyers européens en élevage sur le mois mai

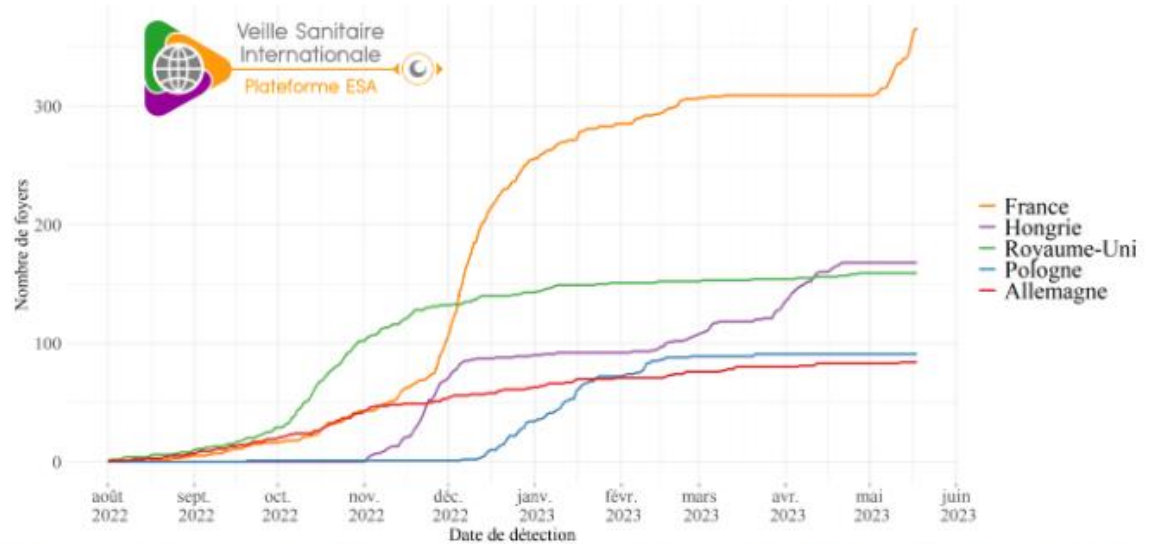


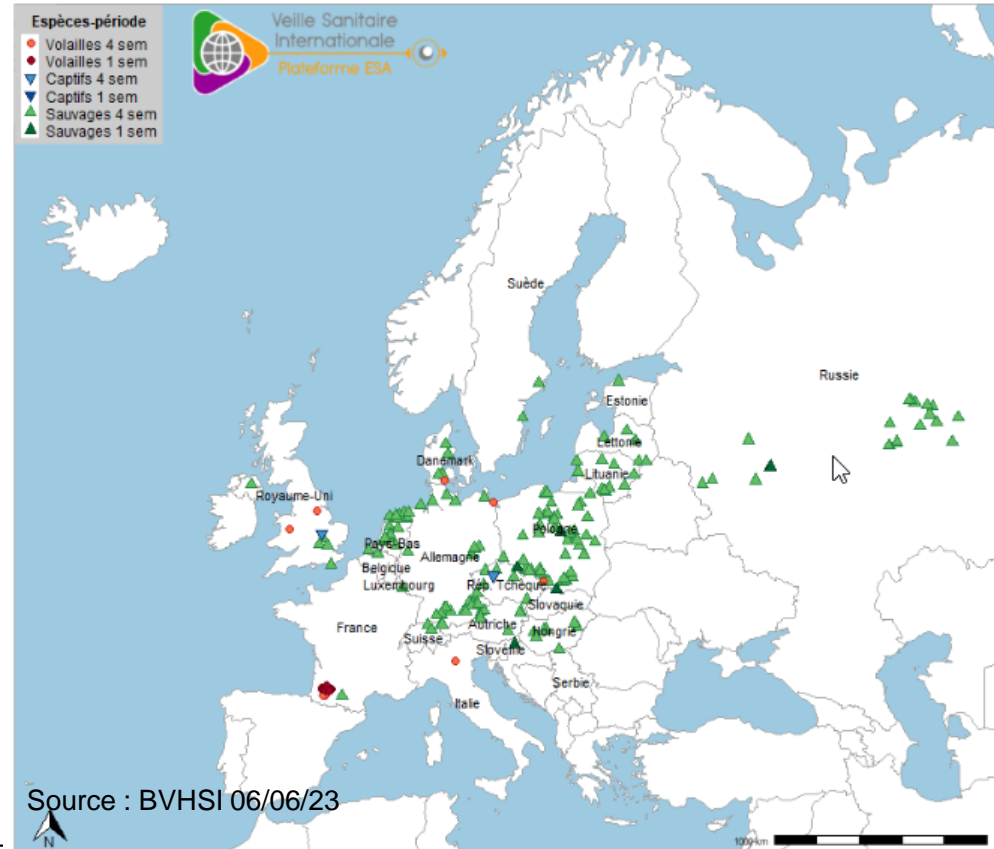
Figure 6. Incidence cumulée (prévalence) des déclarations de foyers de volailles dans les cinq pays les plus touchés depuis le début de la saison (le 01/08/2022) (source : Commission européenne ADIS le 22/05/2023, WAHIS-OMSA le 19/05/2023).



# Situation sanitaire en Europe depuis début mai 2023

- Nouvelle vague de foyers depuis début mai en France
- Reprise de l'incidence en cas sauvage dans la plupart des pays européens, en particulier en Europe du nord et de l'est

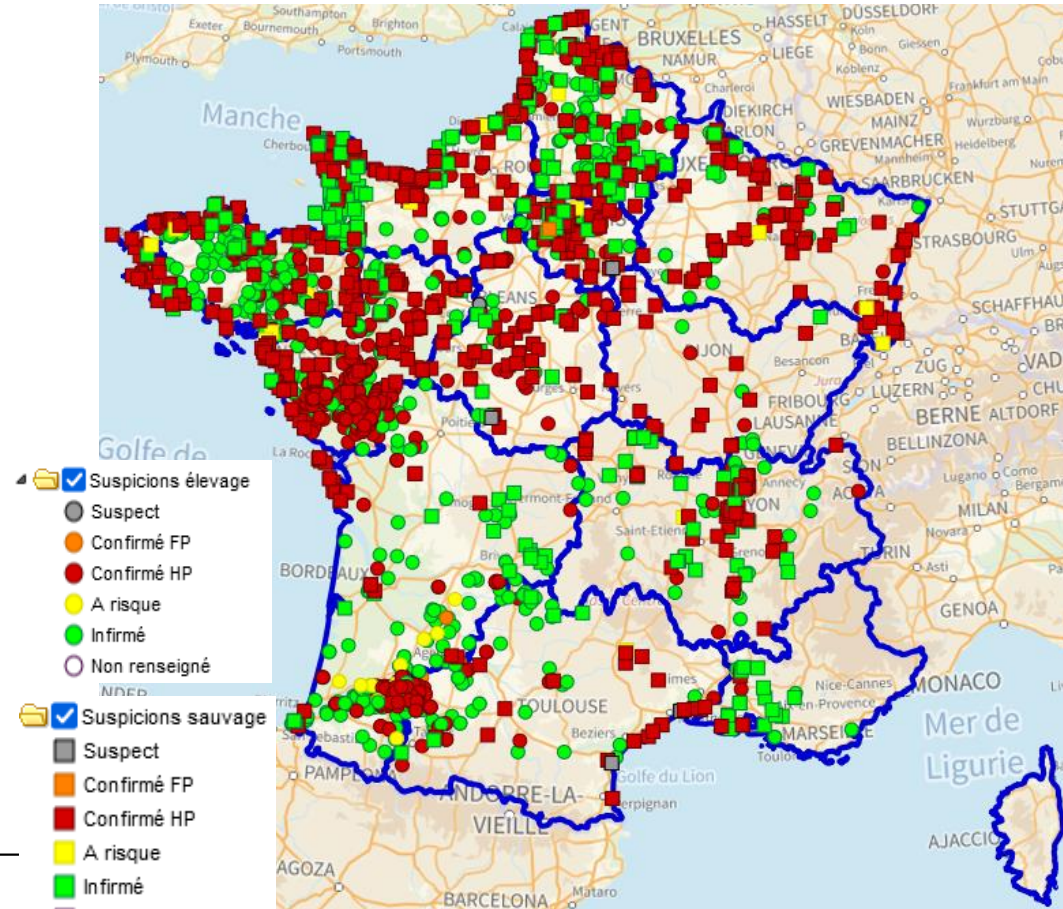
Cas en élevage et faune sauvage sur  
les 4 dernières semaines



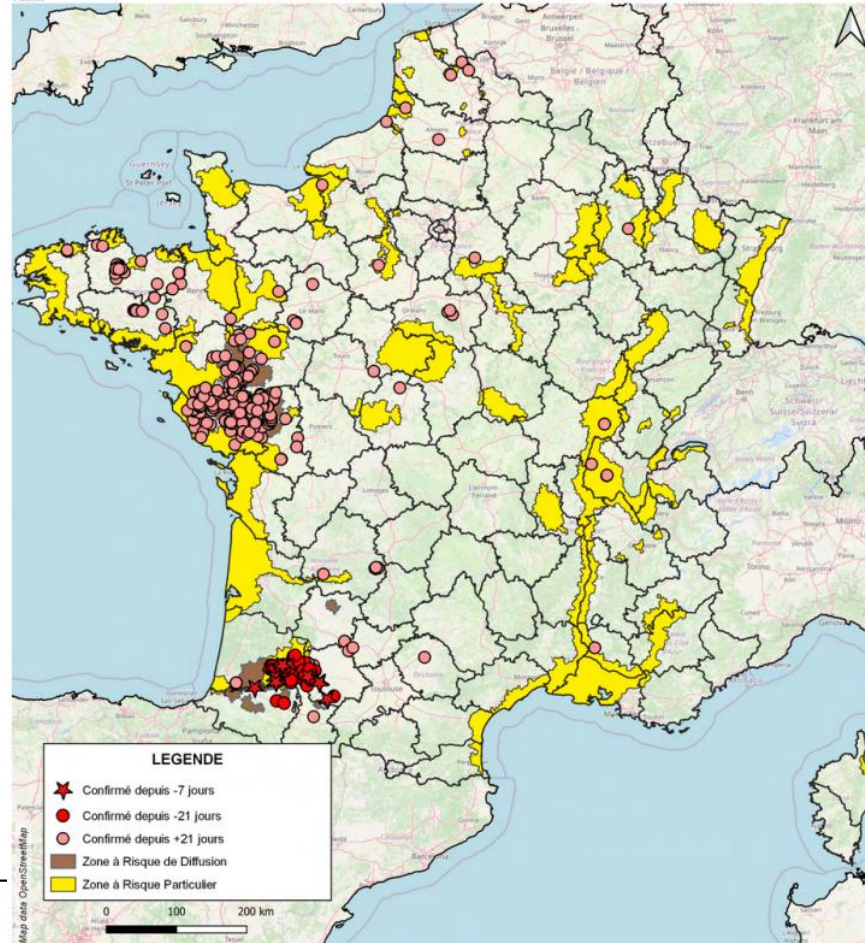
# Point de situation sanitaire en France depuis début août 2022

## Foyers en France au 06/06/23 :

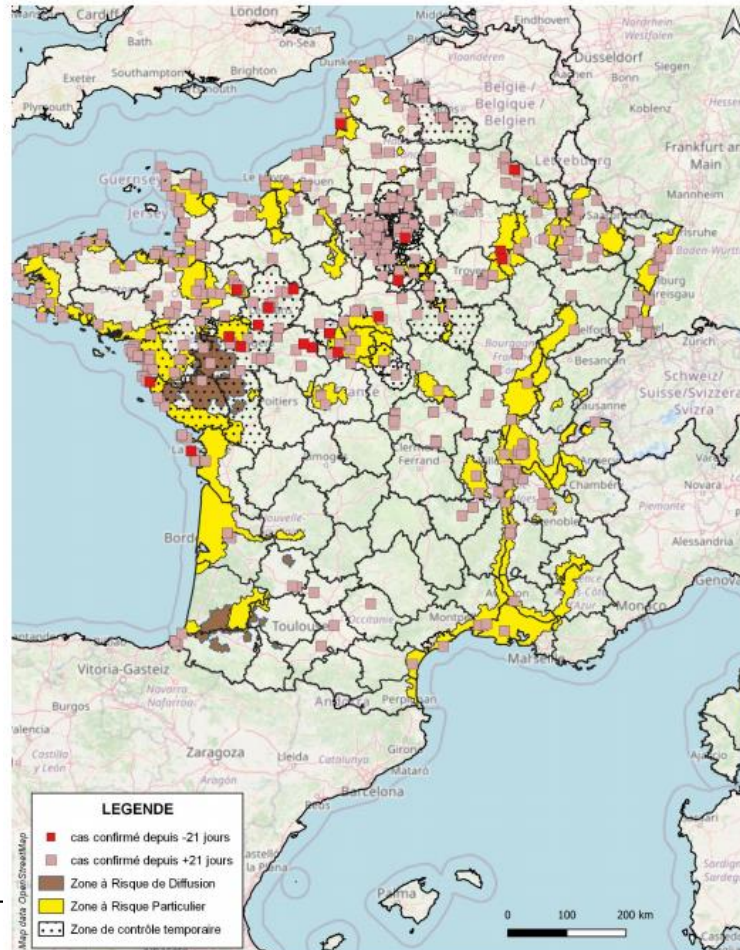
- 400 en élevages de volailles
- 89 en oiseaux captifs
- 465 cas en faune sauvage
- 55 départements avec des foyers en élevage et/ou oiseaux captifs (dont 33 en élevage commercial)



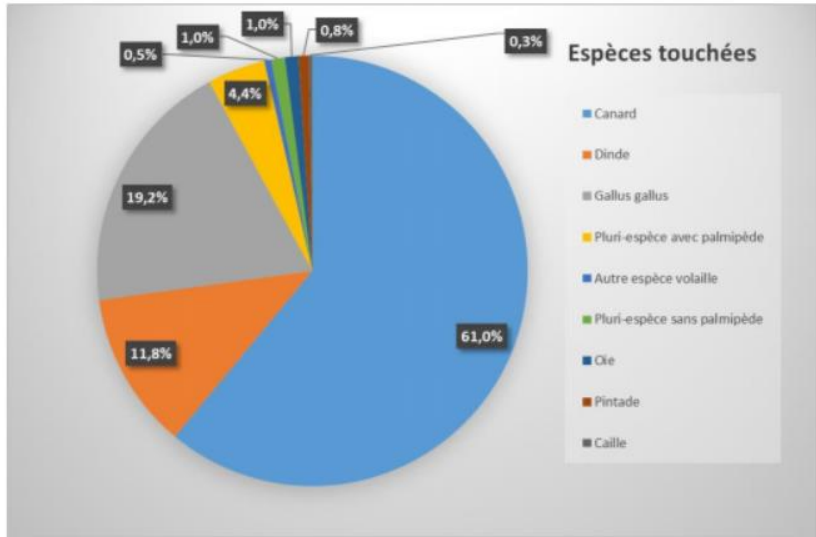
# Foyers en élevage du 01/08 au 31/06/2023



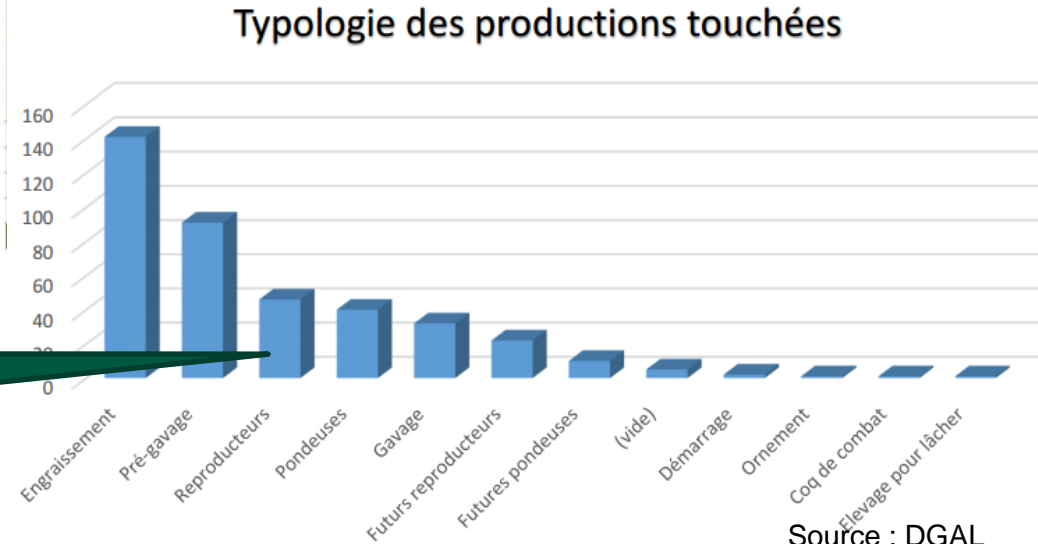
## Cas en faune sauvage du 01/08 au 24/05/2023



# Espèces concernées depuis le 1er août 2022



Elevages de reproducteurs particulièrement touchés

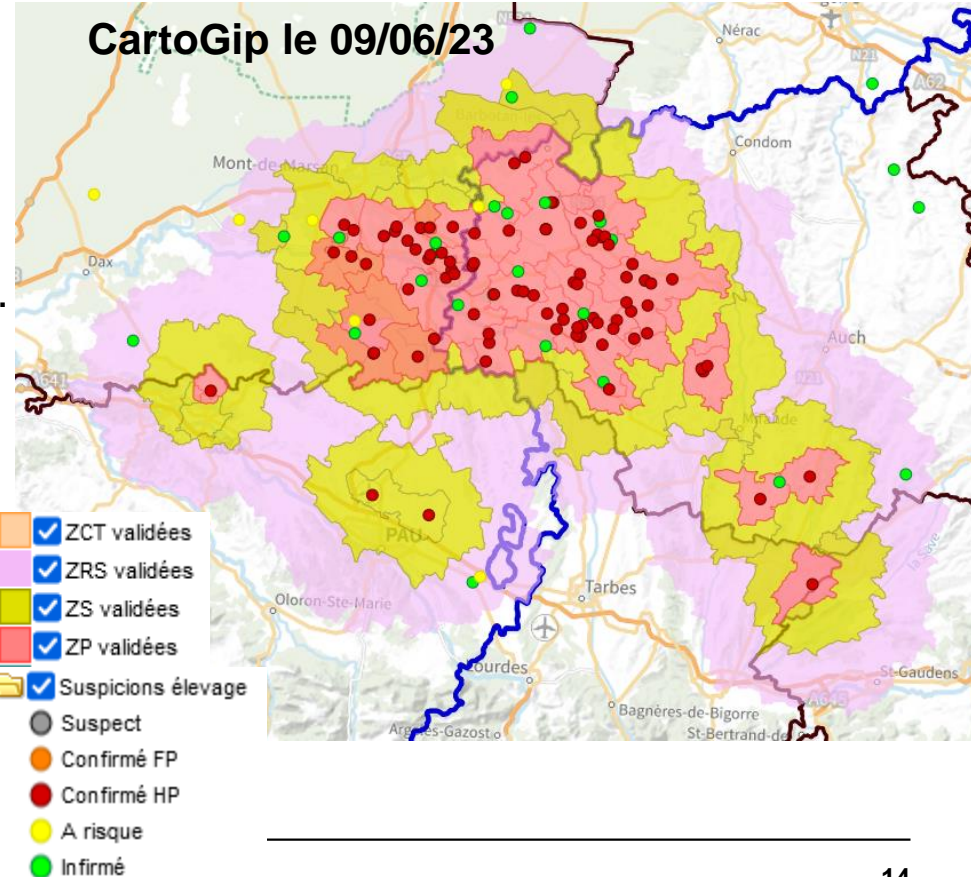


Édition du 24/05/23 -

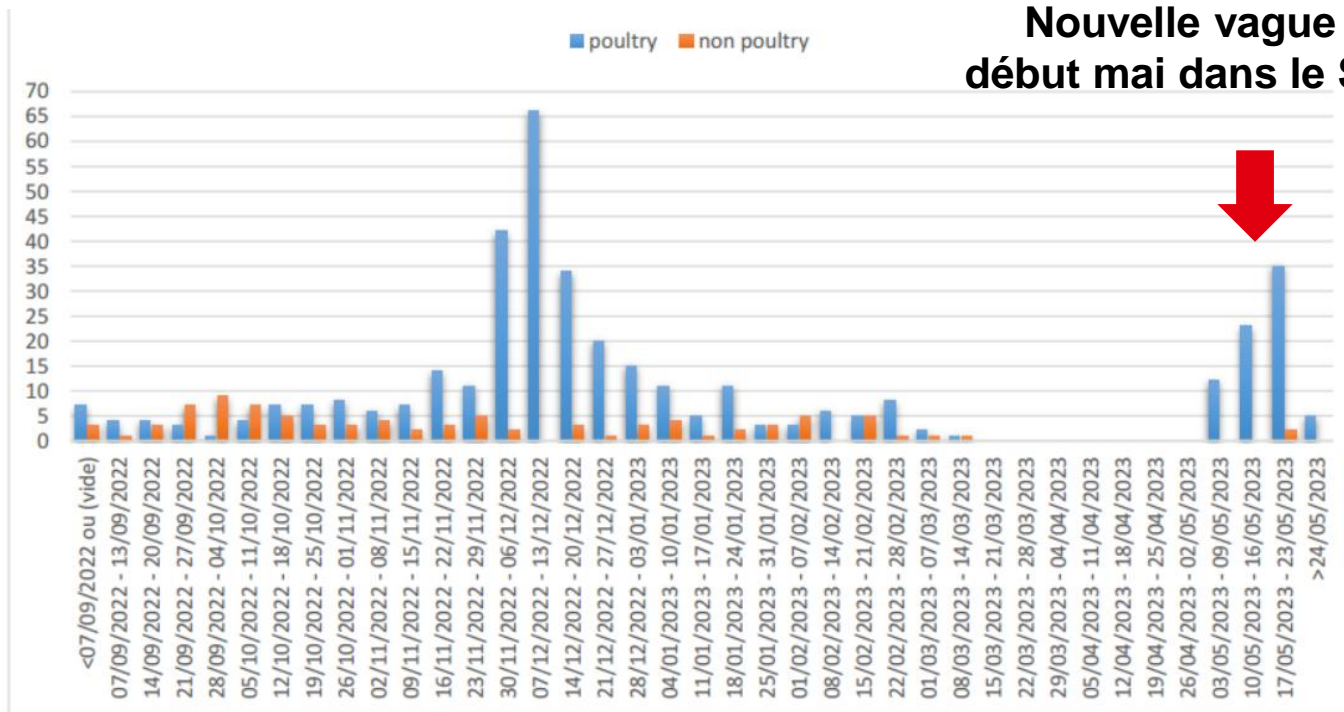
Source : DGAL

# Situation sanitaire en France : focus sur le Sud ouest depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023

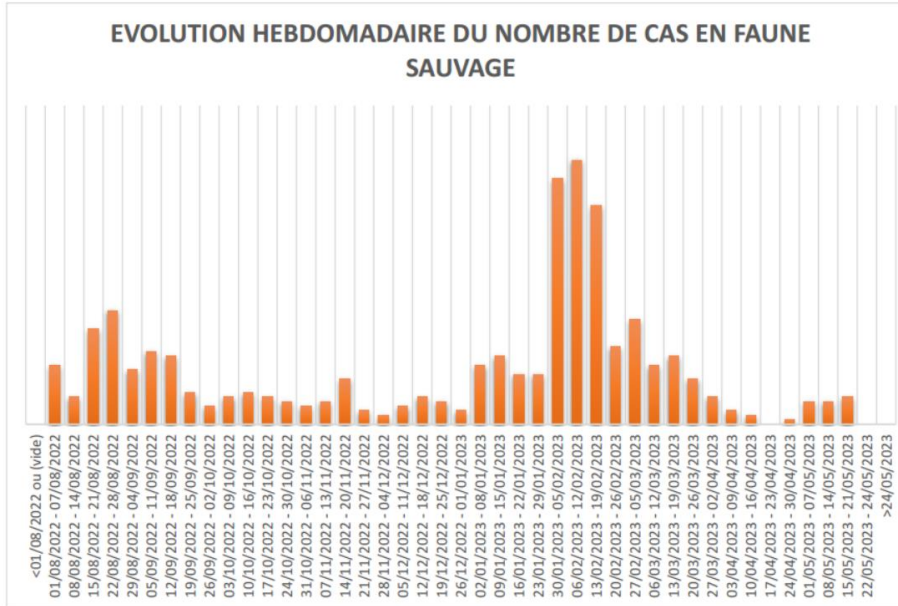
- Depuis le 1 mai 2023, on recense **86 foyers en élevages** et 2 foyers en basse-cours.
- Départements touchés: le **Gers** (32) avec 58 foyers, les **Landes** (40) avec 25 foyers, et les **Pyrénées Atlantiques** (64) avec 3 foyers.
- La situation sanitaire semble se stabiliser dans les départements concernés (dernière confirmation de foyer le 02/06)
- Mais c'est un nouvel épisode épidémiologique particulièrement tardif, inédit jusqu'à présent dans l'historique des épisodes IAHP.



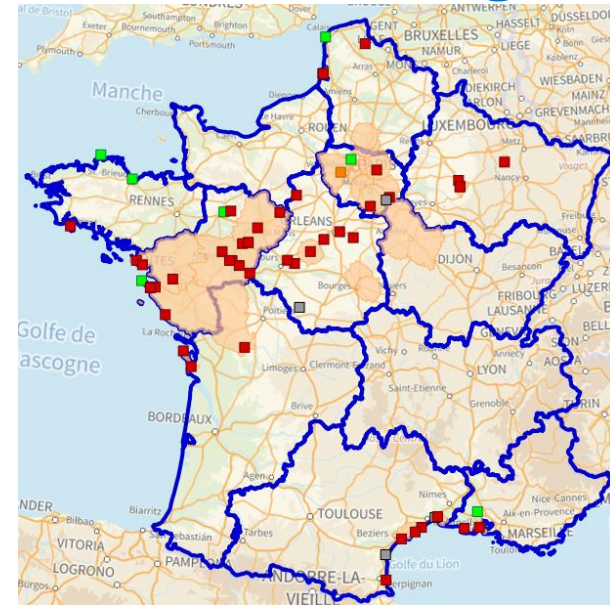
# Situation sanitaire en France : évolution hebdomadaire du nombre de foyers



# Situation sanitaire en France : cas faune sauvage



- Suspensions sauvage
- Suspect
- Confirmé FP
- Confirmé HP
- A risque
- Infirmé
- ZCT validées



**CartoGip le 09/06/23  
depuis le 01/05/2023**

Augmentation de l'incidence des cas faune en France depuis début mai principalement dans l'ouest et centre mais aussi dans le Sud

Majoritairement sur Laridés

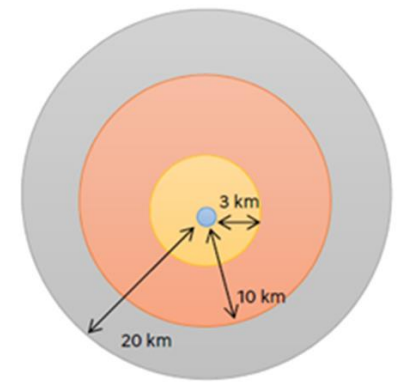


# Endémisation de la maladie : une évolution nécessaire de la stratégie de gestion

- Élévation du niveau de risque vis-à-vis de l'IAHP sur le territoire national de modéré à élevé par l'arrêté du 8 novembre 2022

Légende :

- ZP
- ZS
- ZRS
- Foyer IAHP

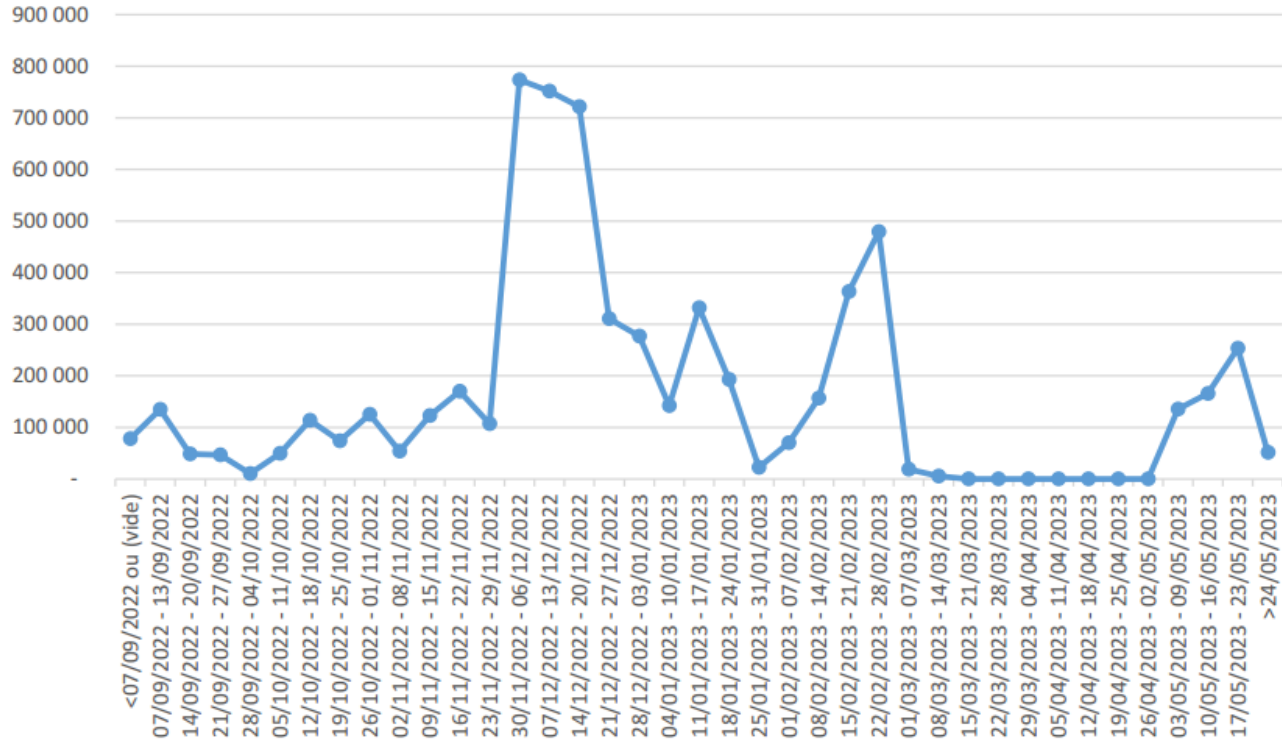


## Evolution de la stratégie :

- Zones règlementées élargies**, imposant une surveillance active renforcée en élevage et avant mouvement des palmipèdes, avec mise en place d'une ZRT (zone réglementée temporaire) de 3km dès le stade de la suspicion avec blocage des mouvements
  - Application d'une ZRS (zone réglementée supplémentaire) de 20 km autour des foyers
  - Application d'une ZCT (zone de contrôle temporaire) de 20 km autour des cas FS ou couvrant l'ensemble d'un département ou d'une région
- Régionalisation du dispositif de lutte pour tenir compte de la situation sanitaire et des bassins de production
- Adaptation des mesures dans le temps à la situation sanitaire
- Réduction de la densité de volailles avec mise en place de dépeuplement préventif à 3km autour des foyers en ZRD (zone à risque de diffusion) ou proches de ZRD, et initiative des professionnels de dé-densification soutenue par l'Etat de certaines zones (plan Adour).
- Prolongation des vides sanitaires en ZRD et ZP/ZS

# Dépeuplement dans les foyers en élevage au 25/05

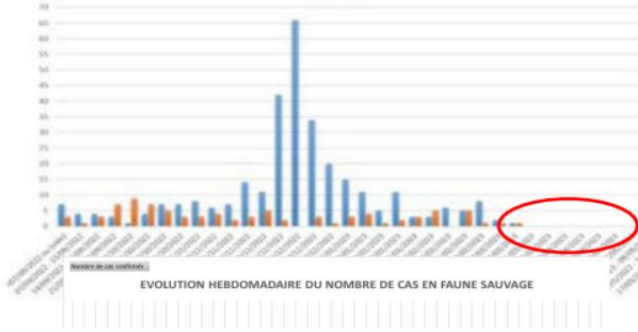
## Evolution hebdomadaire des effectifs dépeuplés dans les foyers



**Total général : 6 359 809**

# Mise en place de mesures spécifiques Sud Ouest début mai 2023

- Arrêté du 26 avril 2023 : passage du niveau de risque d'élevé à modéré, après une absence de foyers depuis le 14 mars 2023

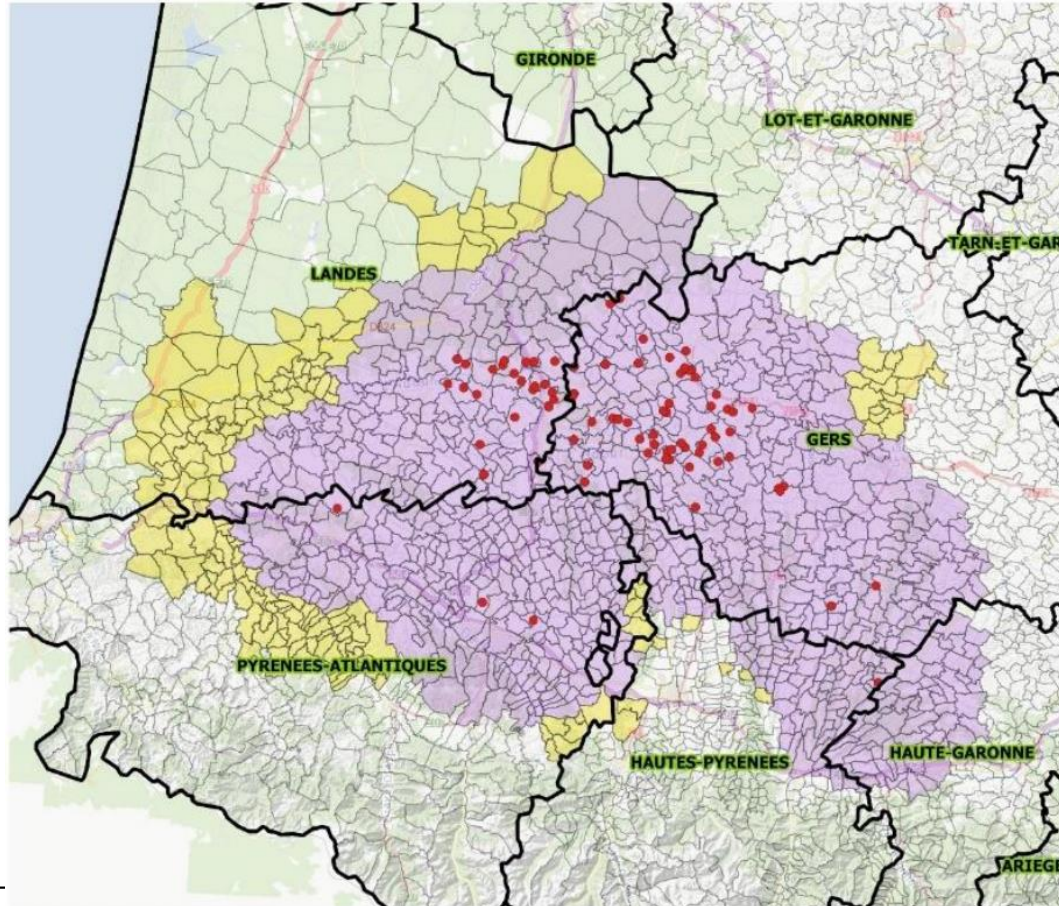


- Renforcement des mesures de **restrictions aux mouvements** y compris en ZRS
- Augmentation de l'accélération du dépeuplement par le déploiement de moyens complémentaires et **élargissement du dépeuplement à 10 km**
- Mise en place d'une **zone tampon** : pas de restriction de mouvements, mise en place d'une surveillance renforcée pendant une à deux semaines

*IT IT 2023-323, publiée le 8 juin 2023*

# Mesures de gestion : la zone tampon

IAHP : Zone tampon



- Foyers (au 01/06)
- ZR
- Zone tampon

Foyers IAHP en élevage  
dans le Sud-Ouest du  
01/05/2023 au  
01/06/2023  
et zone tampon

# Indemnisations épisode 2022-2023

Deux volets : une indemnisation sanitaire (en cours) et une indemnisation économique (à venir)

## Indemnisation sanitaire (hors foyers de mai)

- 429 dossiers reçus
- 352 dossiers traités pour un montant d'acomptes payés de 23,7 millions d'euros
- Taux de versement des acomptes : 88% des dossiers réceptionnés

**Montant des acomptes et soldes payés à date : 25,7 millions d'euros**

**Total versé pour la région Occitanie (épisodes 2022-2023) : 1 610 476 euros**

# Indemnisations économiques épisode 2022-2022

## Déploiement des dispositif d'indemnisation - IAHP 2021-2022

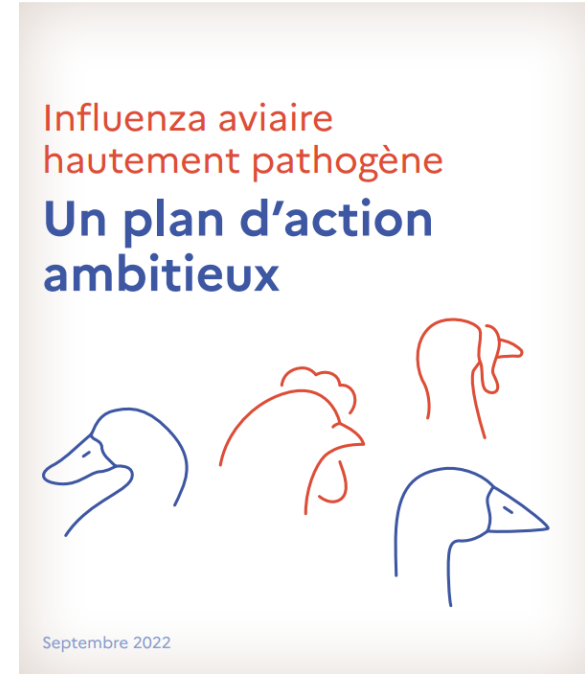
A date, un total de 10 450 dossiers traités/à traiter (comportant avance et solde) représentant un prévisionnel de 420 M€



# Feuille de route : un plan de lutte à long terme

- Plan d'action national validé le 29/07/22, après une large concertation, complétant la feuille de route établie en 2021
- Prenant en compte le bilan IAHP 2022 ANSES de juin 2022 et les recommandations de la mission EuVet  
<https://www.anses.fr/fr/system/files/LABO2022AST0098Ra.pdf>
- 7 axes et 41 actions collectives
- Des actions à court terme / à long terme

1. Surveillance sanitaire	I	8
2. Prévention		8
3. Vaccination		5
4. Méthode de lutte et de gestion		7
5. Gestion des risques liés aux activités de chasse		5
6. Adaptation de la production		5
7. Engager une réflexion à moyen et long terme sur l'adaptation et la transformation des secteurs de production		3
<b>TOTAL</b>		<b>41</b>



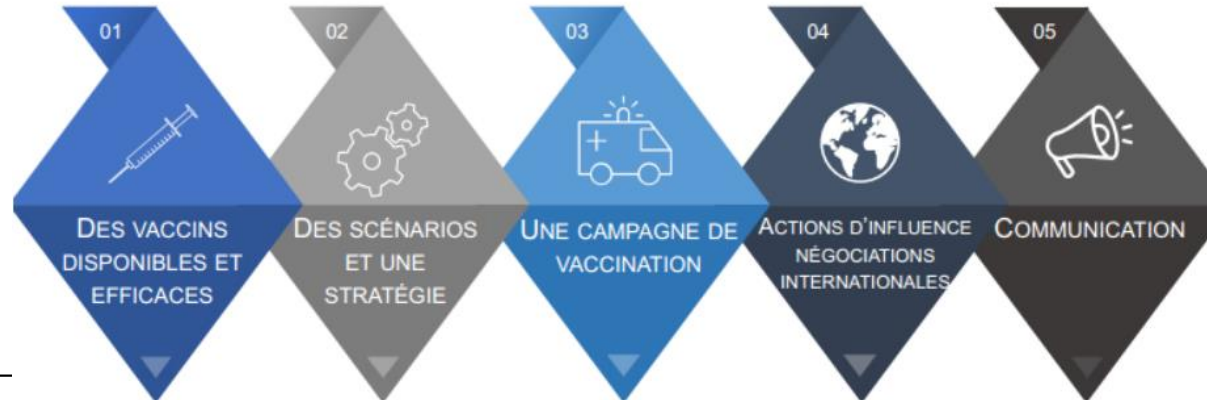
# Les perspectives : la vaccination

Mise en place d'un plan d'action spécifique sur la vaccination depuis début janvier 2023 pour garantir une avancée rapide sur le sujet

30 mai 2023 : Annonce du ministre de l'alimentation et de la souveraineté alimentaire Marc Fesneau :

- vaccination à titre préventif les élevages commerciaux de canards envisagée sur tout le territoire national à l'automne 2023.
- La stratégie de vaccination sera finalisée au mois de juin

## 5 axes de travail





# Les perspectives : la vaccination

## Objectif

- Freiner la **diffusion** du virus et compléter les mesures de lutte, pour atteindre l'éradication.

## Modalités

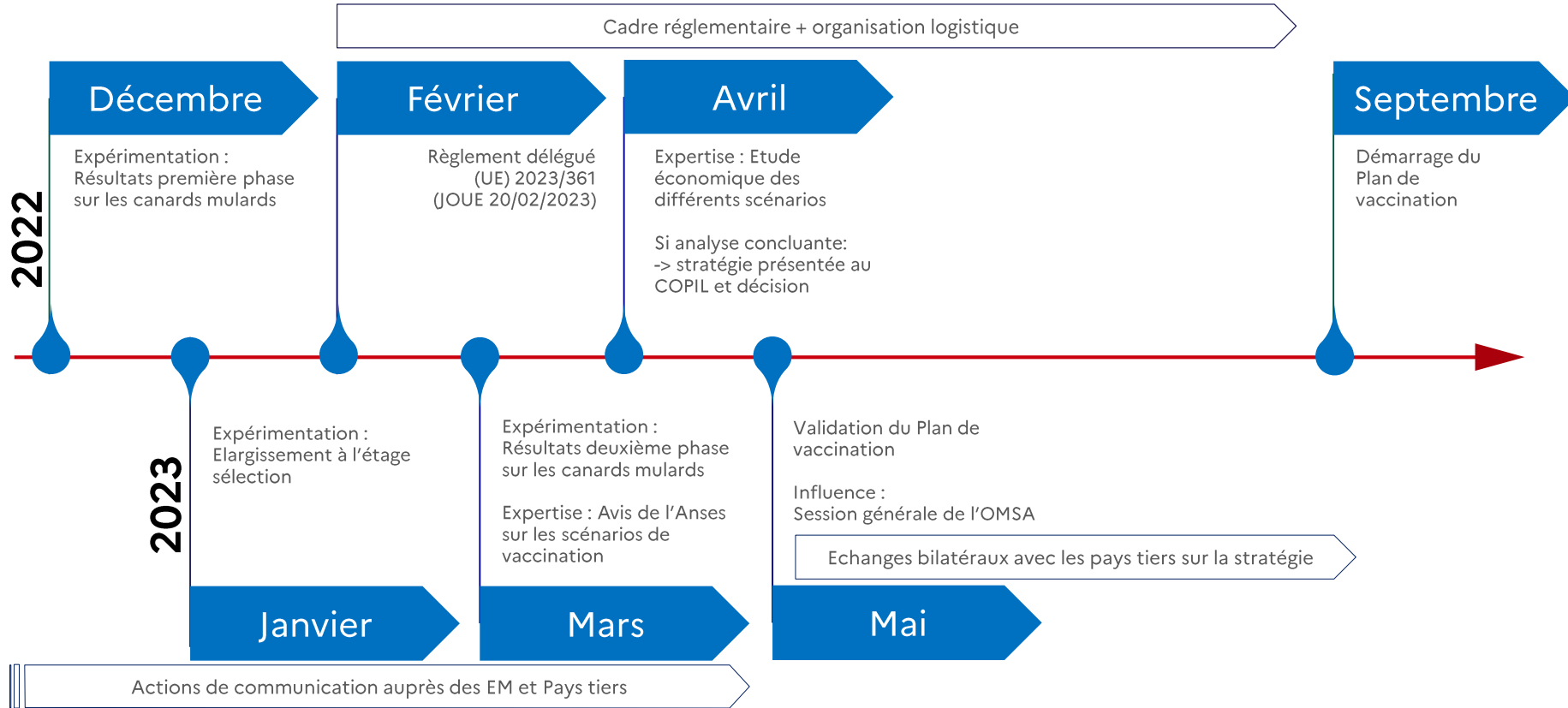
- Mise en place d'une **vaccination préventive** uniquement
- A accompagner d'un **dispositif de surveillance** strict
- La mise en place d'une **stratégie** devra être précédée d'un travail **coordonné** vis-à-vis des partenaires commerciaux, au niveau européen et international.

## Conditions

- Maintenir une **biosécurité** rigoureuse
- Vaccination, si requise, doit être rendue **obligatoire** sauf cas particuliers.
- **Maintien de l'élimination** des foyers, même vaccinés.

Un outil parmi un éventail de mesures de gestion, pas une solution miracle!

# Calendrier vaccination





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**